



L'UCF42-Union cycliste du Forez et Saint Etienne HANDISPORTS organise, avec l'aide de la ville de VEAUCHETTE, les courses cyclistes HANDISPORT les samedi 25 et dimanche 26 avril 2026.
Pour votre tranquillité et pour la sécurité des compétiteurs, nous listons dans la présente note les contraintes imposées à la circulation des véhicules automobiles, en présentant nos excuses pour la gêne occasionnée.

Merci pour votre compréhension, nous vous invitons à venir encourager les coureurs et nous vous souhaitons de passer un bon moment avec eux et leurs supporters !

**Pendant les courses des 2 journées,
l'accès par la rue du vieux bourg sera interdit**



Attention !

Ceci rendra impossible l'accès au chemin de la Villa pendant la durée des épreuves samedi et dimanche.

Samedi 25 avril : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)



Sur l'ensemble du parcours de la course, la circulation sera réservée dans le sens de la course aux véhicules d'organisation, aux véhicules de secours et de police et aux riverains
Le stationnement sera interdit sur ces voies.

Merci aux riverains :

- de limiter au maximum leurs déplacements,
- d'opter pour la plus grande prudence s'ils devaient impérativement emprunter le parcours de la course, notamment lors de la sortie de leur résidence.
- De laisser la priorité aux véhicules déjà engagés sur le circuit
- de libérer le plus rapidement possible le parcours de la course.

Le chemin des Bergettes sera utilisable comme à l'accoutumée et dans le sens habituel

Merci de privilégier cette voie (plutôt que la rue du vieux bourg) si vous devez quitter votre domicile

Chemin de Chazet :

En sens unique dans le sens de la course, stationnement interdit.

En cas de nécessité impérative, l'accès ne pourra se faire que par le cheminement :

- Rond point en entrée de Veauchette -> RD54.-> Chemin de Chazet

Samedi 25 avril : de 14h à la fin de la course en ligne (18h maximum)

Si vous prenez un cheminement par RD54 pour revenir à votre domicile, merci de bien indiquer votre destination aux signaleurs qui auront pour mission de dévier tous les véhicules par la rue des chambons et le chemin des lièvres.

Rue des étangs :

En sens unique dans le sens de la course, stationnement interdit.

En cas de nécessité impérieuse, l'accès pourra se faire par les cheminements suivants :

- Rond point en entrée de Veauchette -> RD54.-> Chemin de Chazet -> rue des étangs
- Rond point en entrée de Veauchette -> RD54 -> Lotissement pré du bourg -> Chemin de la villa -> chemin des Vernes -> rue des étangs

Chemin des Vernes

En cas de nécessité impérieuse, l'accès ne pourra se faire par les cheminements suivants :

- Rond point en entrée de Veauchette -> RD54 -> chemin de Chazet -> rue des Etangs -> chemin des Vernes
- ou Rond point en entrée de Veauchette -> RD54 -> Lotissement pré du bourg -> Chemin de la villa -> chemin des Vernes

Dimanche 26 avril de 9h à 12h (maximum)



Attention, la circulation et la course sur le chemin des Bergettes se feront en sens inverse de la normale

Il ne faudra donc pas utiliser le chemin des Bergettes pour s'éloigner de votre lieu de résidence

Merci d'éviter de passer par la rue du vieux Bourg :

La circulation sera libre sur le chemin de Chazet, la rue des étangs, le chemin des Vernes, l'accès à la RD 54 depuis le chemin des Vernes, et la RD54 : Merci de privilégier ces voies pour quitter votre résidence ou y revenir.